

Le paysage : entre évidence et impuissance géographiques ?

Véronique Fourault-Cauët

Qu'il semble aujourd'hui loin, le temps de la « géographie sans paysage » évoquée par Georges Bertrand ! Si cette notion fut largement remise en question durant les Trente Glorieuses en raison de son caractère trop littéraire et flou à l'époque où se développait de manière exponentielle la géographie quantitative, le temps de son oubli par la discipline fut fugace : dès la fin des années 1970, nombre de géographes, de G. Bertrand à J-C Wieber ou J-R. Pitte ressuscitaient le paysage comme notion fondatrice de la discipline. Plus encore, les deux dernières décennies ont été marquées par l'affirmation et la formalisation d'une demande sociale forte en matière paysagère, qui interroge le géographe en tant qu'aménageur.

L'actualité la plus immédiate se fait le reflet de cette renaissance paysagère d'un nouveau genre : du festival 2012 de Géographie de Saint-Dié-les-Vosges au succès d'ouvrages comme celui de Jean-Christophe Bailly, *le Dépaysement*, largement appuyé sur la description épurée de la diversité paysagère française, tous disent le poids du paysage dans le regard des géographes sur le monde.

Il est en effet au cœur du débat public européen : la Convention Européenne du Paysage signée à Florence en 2000 a contribué à ériger en objet de réflexion publique une notion appropriée de longue date par scientifiques, historiens de l'art et spécialistes de l'art des jardins.

Alors qu'il n'existait aucune définition juridique précise du paysage il y a encore une vingtaine d'années, les travaux se sont multipliés afin de constituer le paysage en objet législatif et réglementaire ordonné : la loi Paysage française, mais surtout la Convention Européenne confèrent un sens précis à cette notion. Le paysage est en effet entendu comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations*¹ ». Cette convention affirme haut et fort la valeur de ce dernier comme étant « partout un élément de la qualité de vie des populations », « dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité ».

Dès lors, comment expliquer cette fortune variable du paysage dans le regard des géographes et des opinions publiques au fil du temps ? Ne peut-on le lire comme la conséquence tout à la fois de l'apparente facilité du paysage à rendre compte de manière immédiate du territoire et, paradoxalement, de la difficulté de mise en forme de ces éléments de l'espace vécu, sensible ? Ne faut-il pas non plus y voir le résultat des contradictions et échecs des usages du paysage dans l'aménagement des territoires ?

1- Le paysage comme évidence

¹ *Convention Européenne du Paysage*, Article 1 - Définitions, a), 2000, disponible sur : www.coe.int/T/F/Coopération_culturelle/Environnement/Paysage/. (Consulté le 27 août 2007).

La notion apparaît en effet comme immédiatement compréhensible, voire élément de connivence (Sautter G., 1979) tant dans le champ disciplinaire que parmi la population.

Rappelons ainsi que le paysage a ainsi constitué l'une des notions clés de l'école de géographie française, largement appuyée sur les travaux et les excursions d'un Vidal de La Blache ou d'un Emmanuel de Martonne (Tissier J-L., 2003). Le paysage est alors saisi comme étant le « visage du pays », autrement dit comme un élément révélateur de la structure et de la complexité d'un territoire.

Si la nouvelle géographie a largement dénoncé les failles d'une notion perçue comme par trop littéraire, nombre de travaux récents, tant de géographie environnementale que sociale ont réinvesti le paysage, en insistant notamment sur la force du lien qui existe entre habitants et paysage.

Ainsi, la confrontation visuelle ou littéraire au paysage constituent bien souvent des expériences géographiques immédiates et évidentes, activant ou réactivant notre sentiment de compréhension du lieu ou d'appartenance au territoire traversé (Bigando E., 2006).

Parallèlement, la notion de paysage a été largement réinvestie par le corps politique (Loi Paysage française de 1993, Codice dei beni culturali e paesaggistici de 2004, Loi catalane du paysage de 2005), prenant acte de l'apparente lisibilité de la notion pour un grand nombre d'acteurs de plus en plus communément mobilisés dans le cadre d'une gestion décentralisée du territoire. En effet, le paysage, en apparence susceptible d'être compris et saisi comme mobilisateur par diverses catégories d'acteurs, a largement été porté par le discours émergent sur le développement durable. Il est alors été appréhendé par nombre d'acteurs politiques comme susceptible de participer à un renouvellement de la gouvernance des territoires. Le fait que la loi française sur le paysage de 1993 ait été portée par une ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, ayant assis une large partie de son discours politique sur la notion de démocratie participative ne doit rien au hasard.

Ainsi, l'approche paysagère instaure la possibilité d'un dialogue entre acteurs aux approches fondamentalement différentes, entre expertise des ingénieurs et écologues, et ressenti des populations, touristes, élus.

Plus encore, cette notion semble permettre de rendre compte de la complexité non seulement des dynamiques territoriales, mais aussi des possibilités d'évolution et de mise en valeur à venir de ces territoires. Ainsi, le paysage compris au sens de la Convention Européenne de Florence permet tout à la fois de saisir les problématiques environnementales particulièrement vives dans les espaces sujets à de fortes évolutions (espaces périurbains banals, espaces ruraux en cours de délaissement, connaissant une homogénéisation parfois dommageable du point de vue de la biodiversité), et les enjeux économiques et immatériels posés par le paysage « cadre de vie » des populations, autour de questions simples : comment gérer un patrimoine paysager urbain sans fixer la ville ? Comment rétribuer la qualité paysagère d'un lieu etc ?

2- Des angles morts paysagers ?

Pour autant, le regain d'intérêt des chercheurs pour le paysage cache une diversité des approches qui relève en partie de la cacophonie : si la géographie culturelle, la géographie de l'environnement mais aussi les écologues se sont appropriées la notion, c'est suivant des modalités bien différentes. Quoi de commun entre l'approche quantitative du paysage portée les travaux de l'école de Besançon (Wieber J-C., Griselin C., Ormaux S., 2010) et celle déployée par des géographes tel Augustin Berque (Berque A., 2000) ? L'absence de consensus, si elle nourrit la réflexion des scientifiques, s'avère un obstacle à une diffusion cohérente des résultats de la recherche, et plus encore à leur utilisation dans le champ de l'aménagement du territoire.

Au-delà de l'intérêt variable des chercheurs pour le « pôle objet » et le « pôle sujet » du paysage, les méthodologies divergent largement, depuis la télédétection (Bourget E., Le Dû Blayo L., 2010) jusqu'à des séries d'entretiens (Bigando E., 2006), en passant par un traitement informatiques de séries photographiques (Griselin M., Ormaux, S. 2005) et demeurent perfectibles. Plus encore, l'articulation souvent recherchée entre composantes matérielles du paysage et paysage sensible, tel que perçu et représenté par les populations, demeure une question délicate. Certes, nombre de travaux cherchent aujourd'hui à penser ces articulations, ainsi qu'à réfléchir sur les échelles pertinentes d'appréhension du paysage (Germaine M-A., 2009), mais la définition d'indicateurs paysagers et plus encore leur utilisation dans le champ de l'aménagement demeurent balbutiantes.

En outre, dans l'ensemble de la société, le paysage semble tout d'abord davantage objet d'attente que sujet bien défini d'une demande sociale (Luginbühl Y., 2001). Plusieurs enquêtes démontrent combien la demande paysagère semble floue et peu lisible au regard d'autres aspirations proches, autour d'une nature idéalisée notamment. Si certains paysages sont attractifs au point de constituer une valeur ajoutée pour telle ou telle production locale – vin, spécialité culinaire, produits traditionnels – le paysage en tant que tel demeure l'objet d'une demande sociale bien ténue.

De même, dans le champ politique, bien que la Convention Européenne du Paysage élargisse considérablement les modalités de prise en compte du paysage dans l'action des gestionnaires du territoire, intégrant largement des espaces jusqu'alors considérés comme banals, elle pose question quant à la faisabilité de son application.

D'un point de vue fonctionnel, le paysage, ne peut rendre compte de l'intégralité des enjeux posés par les fonctions productives, environnementales, ou récréatives d'un territoire. En d'autres termes, s'il est possible de porter une attention au paysage lors de l'examen de toutes ces fonctions au moment de la conception d'un projet d'aménagement, il est à l'inverse impossible de saisir la complexité de toutes ces fonctions au seul prisme du paysage.

D'un point de vue spatial, les propositions techniques relatives au paysage se structurent de manière systématique autour d'une logique réticulaire, liée à l'existence de zones d'inégale visibilité. Il semble donc difficile de considérer le paysage comme l'instrument moteur de

l'aménagement global des territoires, qui repose quant à lui sur une gestion territoriale, surfacique et délimitée des massifs boisés. Certes, le discours paysagiste insiste à juste titre sur le rôle du lieu dans les politiques paysagères comme mode de résolution des difficultés liées à l'impossibilité d'une gestion paysagère de l'ensemble des territoires (Davodeau H., 2011). Pour autant, on peut s'interroger sur la viabilité d'utilisation du paysage comme élément moteur de l'aménagement du territoire, compte tenu tout à la fois des attentes limitées d'une large part de la population pour les paysages ordinaires de leur espace de vie quotidien, et par ailleurs des difficultés techniques induites par une approche paysagiste restreinte dans l'espace, et longtemps confinée à une conception cosmétique de l'aménagement paysager.

En d'autres termes, le développement récent de recommandations paysagères visant à l'intégration de ces problématiques dans l'ensemble des politiques d'aménagement du territoire, et plus encore de tous les territoires se voit limité par la persistance de valorisations très inégales des paysages.

Les politiques de paysage ne peuvent se substituer aux politiques d'aménagement du territoire, en raison de l'incapacité d'un paysage à rendre compte, et plus encore à faire évoluer, à rééquilibrer tous les lieux et tous les usages d'un territoire. Le paysage ne dit pas tout du territoire, et ne parvient pas plus à le mouvoir dans son ensemble.

Parallèlement, l'élargissement du champ d'application des politiques paysagères de ces dernières décennies ne va pas sans poser problème. De fait, le risque existe de ne voir mobilisées les législations récentes faisant du paysage un élément fort du cadre de vie pour les seuls territoires en difficultés, dans lesquels c'est l'absence de fonctionnalités réelles davantage que la pertinence d'une approche paysagère qui expliquerait le recours à une approche paysagère. Autrement dit, il existe un risque de voir le paysage devenir une politique d'aménagement du territoire par défaut, sollicité uniquement pour des territoires en déshérence.

Néanmoins, cette notion donne à voir la complexité des enjeux des territoires des sociétés étudiées. Plus encore, elle se présente comme un instrument hybride, en cours d'élaboration, qui permet de réunir des acteurs rarement sollicités conjointement, afin d'envisager de nouvelles formes d'appréhension et de gouvernance des territoires. Difficilement manipulable dans le champ de l'action politique sans une sensibilisation des acteurs qui prendra certainement du temps, le paysage offre à tout le moins la possibilité d'un diagnostic et plus encore d'une réflexion commune des sociétés sur les inflexions qu'elles entendent donner à leur territoires.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

BERQUE A., - *Médiance, de milieux en paysages*, 2000, Paris : Belin, 164 p.

BIGANDO E., - *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle)*, Thèse : Géographie : Université Bordeaux 3, 2005, 490 p.

BOURGET E., LE DU-BLAYO L., - « Définition d'unités paysagères par télédétection en Bretagne : méthodes et critiques », *Noroi* 3/2010 (n° 216), p. 69-83.

- DAVODEAU Hervé, - « La dimension spatiale de l'action paysagère », *Annales de géographie*, 2011/3, (n°679), p. 246-265.
- FOURAUULT-CAUËT V. – « Le paysage, outil de territorialisation et d'aménagement incomplet pour les forêts méditerranéennes ? », *Annales de Géographie*, 2010/3, n°673, p 268-292.
- GERMAINE M-A., - *De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées dans le Nord Ouest de la France* : Thèse : Géographie : Université de Caen, 2009, 648 p.
- GERMAINE M-A., - « Apport de l'analyse de discours pour renseigner les représentations paysagères et les demandes d'environnement. Exemple des vallées du nord-ouest de la France », *Annales de géographie*, 2011/6, n° 682, p. 629-650.
- GRISELIN M. ORMAUX S., - « Pour une approche paysagère des espaces polaires », *Norois* [En ligne], 194 | 2005/1, URL : <http://norois.revues.org/682>
- LUGINBÜHL Y., - *La demande sociale de paysage*, Rapport présenté au Conseil National du Paysage, Séance inaugurale (28 mai 2001), 17 p. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000726/index.shtml?xtor=AL-850&r=%22elisee%20reclus%22>
- SAUTTER G., - « Le paysage comme connivence », *Hérodote*, 1979/4, p 40-66.
- TISSIER J-L., « Paysage » in LÉVY J., LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 2003, p. 697-701.
- WIEBER J.-C. GRISELIN M., ORMAUX S., « Le paysage, objet de recherche scientifique ? » in Brossard T. et Wieber J.-C., *Paysage et information géographique*, Paris, Éditions Hermès-Lavoisier, coll. « Information géographique et Aménagement du territoire », 2008. 414 p.